

SEANCE DU 5 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Notre-Dame-de-Vaultx, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FAVIER Michel, le Maire.

Date de la convocation : 28/04/2026

Faure Ronald a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents : Battail Thierry, Colonel Evelyne, Faure Ronald, Favier Michel, Gastineau Natacha, Gay-Pageon Alain, Ledoux-Hutt Sophie, Mendez-Diaz Philippe, Mimram Benjamin, Paris-Revol Monique, Tetard Christel, Verrier Amandine

Etait absent : Sterlin Marceau

Ont donné pouvoir : Faure Jean-Luc à Tetard Christel, Loso Jordan à Colonel Evelyne

Délibération n° 23 -2026 – Approbation du Compte Financier Unique budget communal 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique (CFU), ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestions : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG
- le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné
- le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires
- la confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre la collectivité et comptable public.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une reprise anticipée des résultats au budget 2026 (délibération n°7-2026) ces résultats restent conformes au CFU définitif.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christel Tetard, la deuxième adjointe, pour la présentation du CFU 2025 pour le budget communal.

Le conseil municipal désigne un Président de séance pour le vote du CFU 2025 pour le budget de communal.

Monsieur Mendez-Diaz Philippe, président de séance, soumet au conseil municipal le CFU 2025 du Budget communal qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	556 916.57	432 877.00	989 793.57
Titres de recettes émis (b)	200 873.75	428 989.32	629 863.07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	200 873.75	428 989.32	629 863.07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totale (e)	494 314.89	832 595.05	1 326 909.94
Mandats émis (f)	296 588.45	412 231.42	708 819.87
Annulations de mandat (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	296 588.45	412 231.42	708 819.87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		16 757.90	
(h - d) Déficit	-95 714.70		
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	-114 601.68	451 718.05	337 116.37
RESULTAT CUMULE	-210 316.38	468 475.95	258 159.57
SOLDE DES RAR	-120 000.00	0	-120 000.00
RESULTAT CUMULE	-330 316.38	468 475.95	138 159.57

Après présentation du CFU 2025 du budget communal, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à L'UNANIMITÉ

Approuve le CFU budget communal 2025
Autorise Monsieur le Maire à signer le CFU

Délibération n° 24 -2026 – Approbation du Compte Financier Unique budget eau 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique (CFU), ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestions : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG
- le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné
- le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires
- la confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre la collectivité et comptable public.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une reprise anticipée des résultats au budget 2026 (délibération n°8-2026) ces résultats restent conformes au CFU définitif.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christel Tetard, la deuxième adjointe, pour la présentation du CFU 2025 pour le budget eau.

Le conseil municipal désigne un Président de séance pour le vote du CFU 2025 pour le budget de l'eau.

Monsieur Mendez-Diaz Philippe, président de séance, soumet au conseil municipal le CFU 2025 du Budget Eau qui fait ressortir les résultats suivants

Résultats budgétaires de l'exercice

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	34 786.04	72 440.75	107 226.79
Titres de recettes émis (b)	34 786.04	59 059.66	93 845.70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	34 786.04	59 059.66	93 845.70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totale (e)	137 443.63	60 081.19	197 524.82
Mandats émis (f)	17 080.14	50 609.41	67 689.55
Annulations de mandat (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	17 080.14	50 609.41	67 689.55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 705.90	8 450.25	26 156.15
(h - d) Déficit			
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	102 657.59	-12 359.56	90 298.03
RESULTAT CUMULE	120 363.49	-3 909.31	116 454.18
SOLDE DES RAR	-2 369.20	0	-2 369.20

Après présentation du CFU 2025 du budget Eau, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à L'UNANIMITÉ

Approuve le CFU budget Eau 2025

Autorise Monsieur le Maire à signer le CFU

Délibération n° 25 – 2026 Proposition liste des personnes à siéger à la CCID

Michel FAVIER fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère qui demande d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID.

Le Maire propose de conserver une partie des personnes qui étaient sur l'ancienne commission seules les personnes ayant fait part de leur désir de ne plus faire partie de cette commission seront remplacées.

Cette liste sera transmise à la DGFIP comme demandé dans le courrier.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS la proposition de la liste des personnes à siéger à la CCID.

Délibération n°26 – 2026 – Délégation accordée au Maire pour déposer une demande de subvention pour sécuriser la traversée de la commune

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de divers travaux en vue de sécuriser la traversée de la commune. Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place. Les devis estimatifs s'élèvent à 3 769.76 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote, à UNANIMITÉ

RECONNAIT l'utilité des travaux pour sécuriser la traversée de la commune d'un montant estimatif total de 3 769.76 € HT.

SOLLICITE une aide du Département.

DECIDE de donner la délégation à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de subvention.

Délibération n°27 – 2026 – Création de postes d'adjoint administratif et technique principal 2^{ème} classe

Afin de concrétiser l'avancement de grade 2026 aux vues de l'ancienneté, de l'agent administratif et de l'agent technique, il est proposé la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 10/05/2026.
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 02/07/2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote, à L'UNANIMITÉ

DECIDE à compter du 10/05/2026 la création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet et à compter du 02/07/2026 la création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget, chapitre 12.

Fait et délibéré le 5 mai 2026 et ont signé les membres présents

Tableau des signatures des membres présents

Membres présents	Fonction	Signatures
BATTAIL Thierry	Conseiller	
COLONEL Evelyne	Conseillère	
FAURE Ronald	Conseiller	
FAVIER Michel	Maire	
GASTINEAU Natacha	Conseillère	
GAY-PAGEON Alain	Conseiller	
LEDOUX-HUTT Sophie	Conseillère	
MENDEZ-DIAZ Philippe	1 ^{er} Adjoint	
MIMRAM Benjamin	3 ^{ème} Adjoint	
PARIS-REVOL Monique	Conseillère	
TETARD Christel	2 ^{ème} Adjointe	
VERRIER Amandine	Conseillère	

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 5 mai 2026

Délibération n°23 Approbation du Compte Financier Unique budget communal 2025

Délibération n° 24 Approbation du Compte Financier Unique budget eau 2025

Délibération n° 25 Proposition liste des personnes à siéger à la CCID

Délibération n°26 Délégation accordée au Maire pour déposer une demande de subvention pour sécuriser la traversée de la commune

**Délibération n°27 Création de postes d'adjoint administratif et technique principal
2^{ème} classe**

Décision modificative n°1 budget communal

Décision modificative n°1 budget eau